



**DEPARTEMENT DU GARD
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 5 JUILLET 2016**

Date de la convocation : 27 juin 2016
Date d'affichage : 27 juin 2016
Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 40
Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 28
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 28
Nombre de voix exprimées : 36
Nombres de procurations : 8

L'an deux mille seize et le cinq juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (28): BASSIER Jérôme - BLACHE Georges - BOFILL Olga - CHANEL Fabrice
CLEMENCON Bruno - COSTE Geneviève - DALVERNY Gilbert - DESIRA NADAL Mireille
EYRAUD Michel - FLANDIN Jean-François - GILLES Cyril - MAILLET Francette - MALACHANE
Guy - MALBOS Marie-Hélène - MANIVET Jean-Claude - MARTIN Olivier - MATHIEU Francis -
MOLIERES Silvette - MOLLE Jacques - MOUSSU Antoinette - PAYAN Jean-Christophe -
PERTUS Bernard - PIALET Daniel - ROUQUETTE Patrice - ROURE Josiane - ROUSSEL
Christelle - SANFILIPPO Jacques - TAYOLLE Danièle.

Excusés (8) : ALESSO Annie - CHANTE BOIS Sylviane - DAUBLON Thierry - DE FARIA Jean-
Pierre - CHAULET Edouard - MARC Ghislaine - PORTALES Bernard - GRANGEON Serge.

Pouvoirs (8) :

Annie ALESSO a donné pouvoir à Jean-Christophe PAYAN
Jean-Pierre DE FARIA a donné pouvoir à Olivier MARTIN
Thierry DAUBLON a donné pouvoir à Gilbert DALVERNY
Sylviane CHANTE BOIS a donné pouvoir à Cyril GILLES
Edouard CHAULET a donné pouvoir à Olga BOFILL
Ghislaine MARC a donné pouvoir à Josiane ROURE
Bernard PORTALES a donné pouvoir à Marie-Hélène MALBOS
Serge GRANGEON a donné pouvoir à Jacques MOLLE

Suppléants : Néant

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il a été saisi par Monsieur Cyril GILLES qui souhaite avoir connaissance des communes qui ont voté contre l'augmentation des taux de la TEOM et de la fiscalité, lors du conseil communautaire du 14 juin 2016.
Madame Brigitte MOURARET, Directrice Générale des Services communique à l'ensemble des membres présents les informations demandées à savoir ;

Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20160705-PV06-AU
Reçu le 11/07/2016

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2016

1/ pour le vote du taux de la TEOM pour 2017 : la commune de Bessèges n'a pas pris part au vote car elle n'était pas concernée et les communes de Barjac, St-Brès, Allègre les Fumades, Rochegude, plus Daniel PIALET ont voté contre.

2/ pour le vote du taux de la taxe d'habitation pour 2017 : la commune de St-Jean de Maruéjols s'est abstenue et les communes de Barjac, Bessèges, St-Brès, Courry et Daniel PIALET ont voté contre.

3/ pour le vote du taux de la taxe foncière sur le bâti pour 2017 : la commune de St-Jean de Maruéjols s'est abstenue et les communes de Barjac, Bessèges, St-Brès, Courry, Rochegude et Daniel PIALET ont voté contre.

Monsieur le Président informe les membres présents que le procès-verbal du conseil communautaire du 14 juin 2016 sera modifié en conséquence. Et il propose d'approuver le procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est ensuite approuvé par l'ensemble des membres présents.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mireille DESIRA NADAL.

OBJET : DELIBERATION N°71-2016

CREATION D'UN COMITE DE REFLEXION SUR LES COMPETENCES EN VUE D'UNE REFONTE DES STATUTS

Monsieur le Président propose aux membres présents de créer un comité de réflexion sur les compétences et d'en désigner les membres.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : de créer un comité de réflexion sur les compétences qui sera composé des Maires ou de leur représentant élu municipal.

OBJET : DELIBERATION N°72-2016

CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LA MUTUALISATION DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président propose aux membres présents de créer un comité de pilotage pour la mutualisation de la compétence Eau et Assainissement et d'en désigner les membres.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : de créer un comité de pilotage pour la mutualisation de la compétence Eau et Assainissement qui sera composé des Maires ou de leur représentant élu municipal, des Présidents des Syndicats des eaux du territoire, et de Daniel PIALET

Monsieur le Président informe les membres présents qu'une convention de partenariat a été signée entre la communauté de communes et la Mairie de Saint-Ambroix afin de mener à bien cette mutualisation. Dans le cadre de ce partenariat, un agent de la communauté de communes (Vincent BERNAD) et un agent de la Mairie de Saint-Ambroix (Jean-Baptiste BAGNOL) sont désignés pour mener à bien cette mission. D'autres agents pourront éventuellement intervenir, si besoin.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2016
OBJET : DELIBERATION N°73-2016
CREATION DE POSTES

Monsieur le Président, informe les membres présents qu'une nouvelle organisation des services est rendue nécessaire, suite au départ d'agents, et à la signature de contrats territoriaux, et que des postes doivent être créés pour assurer et poursuivre toutes les missions.

Il précise que :

Pour les services techniques : un adjoint technique à temps partiel (17 heures hebdomadaire) actuellement en arrêt maladie suite à un accident de travail, va faire valoir ses droits à la retraite prochainement. Cet agent est également en poste à la Mairie de Courry.

Un autre agent, sous contrat CAE, voit le terme de son contrat arriver sans possibilité de le reconduire.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} août 2016.

Pour le service Culture : le contrat de droit privé d'un agent à temps partiel (20 heures hebdomadaire) arrive à son terme. De plus, le service doit assurer le suivi du Contrat Territoire Lecture et de la convention signée avec la Direction du Livre et de la Lecture. Il est proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, à raison de 26 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2016. Ce poste est financé sur 3 ans dans le cadre du Contrat Territoire Lecture.

Pour l'école de musique : un agent actuellement en poste à la Maire de Pont Saint Esprit (agent titulaire) et à l'Ecole de Musique (contractuel), souhaite une mutation sur notre collectivité.

Cet agent est déjà en poste au sein de l'école de musique à raison de 10 heures hebdomadaire, depuis plusieurs années.

Il est proposé la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, à raison de 15 heures par semaine, à compter du 1^{er} octobre 2016.

Monsieur le Président précise que suite à la démission d'un chargé de mission, effective depuis le 21 juin 2016, la création de ces postes ne créera pas de charges financières supplémentaires pour la communauté de communes. Il précise que le chargé de mission ne sera pas remplacé. De plus, les recettes attendues pour le poste financé dans le cadre du Contrat territoire Lecture ne sont pas prise en compte.

Il propose de délibérer pour la création des postes cités ci-dessus.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Président
- **DECIDE** : de créer les postes suivants :
 - un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, à temps complet à compter du 1^{er} août 2016.
 - un poste d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, à raison de 26 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} août 2016.
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe, à raison de 15 heures par semaine, à compter du 1^{er} octobre 2016.
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2016
OBJET : DELIBERATION N°74-2016
VENTE DE PARCELLES ZAE TERRE DE BARRY

Monsieur le Président rappelle aux membres présents le projet de la **SCI ENERGIE POSITIVE** qui souhaite acheter les lots N°5 à 22, les lots N°24 à 26 et le lot E, situés sur la ZAE Terre de Barry à Saint-Jean de Maruéjols, au prix de 330 000 € HT, pour une superficie totale d'environ 32 787 m².

Il rappelle également aux membres présents que la **SCI CEZE CONSTRUCTION ACACIA** souhaite acheter les lots : 1, 3 et 4, ainsi que la parcelle avec le silo, situé sur la même zone, au prix de 62 450 € HT pour une superficie totale de 5 159 m².

Monsieur le Président informe les membres présents que le Service des Domaines a été saisi le 7 juin 2016 pour une évaluation des parcelles de la ZAE Terre de Barry sur la commune de Saint-Jean de Maruéjols.

A ce jour, le service des domaines n'a pas fait part de sa réponse.

Aussi, afin de ne pas retarder l'avancement du dossier, Monsieur le Président propose de délibérer sur ces 2 projets en acceptant ces deux propositions d'achat et de l'autoriser à signer un compromis de vente avec la SCI ENERGIE POSITIVE et avec la SCI CEZE CONSTRUCTION ACACIA, avec comme condition suspensive l'obtention de l'avis des Domaines, avec une date butoir fixée au 31 décembre 2016.

Monsieur DALVERNY, qui dispose du pouvoir de Monsieur Thierry DAUBLON, fait savoir que celui-ci ne prend pas part au vote pour cette délibération

Le conseil communautaire, après délibération :

4 abstentions : Edouard CHAULET- Cyril GILLES - Olga BOFILL - Sylvaine CHANTE-BOIS

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Président
- **DECIDE** : d'accepter l'offre d'achat présentée par la **SCI ENERGIE POSITIVE**, pour les lots suivants : N°5 à 22, N°24 à 26 et le lot E, Soit une superficie totale d'environ 32 787 m² au prix de 330 000 € HT.
- **DECIDE** : d'accepter l'offre d'achat présentée par la **SCI CEZE CONSTRUCTION ACACIA**, pour les lots suivants : 1, 3 et 4, ainsi que la parcelle avec le silo au prix de 62 450 € HT pour une superficie totale d'environ 5 159 m².
- **PRECISE** : les acquéreurs potentiels de terrains qui se sont manifestés seront mis en relation avec la **SCI ENERGIE POSITIVE**.
- **AUTORISE** : Monsieur le Président à signer un compromis de vente avec la SCI ENERGIE POSITIVE et avec la SCI CEZE CONSTRUCTION ACACIA, avec comme condition suspensive l'obtention de l'avis des Domaines, avec une date butoir fixée au 31 décembre 2016.
- **PRECISE** que le Service France Domaines saisi le 7 juin 2016, n'ayant pas encore donné son estimation, une nouvelle délibération sera prise lors d'un prochain conseil communautaire, afin de compléter la présente délibération.

OBJET : DELIBERATION N°75-2016
DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD POUR LE
BALISAGE ET LES TRAVAUX DU RESEAU DE SENTIERS ET NOUVEAU PLAN DE
FINANCEMENT

Dans le cadre de la demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental du Gard pour le balisage et les travaux du réseau de sentier, Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de délibérer à nouveau pour préciser le plan de financement. Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 41-2016 et 42-2016 en date du 12 avril 2016 et la délibération n° 64-2016 en date du 14 juin 2016.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Montant de la dépense : 48 000 € HT
- Participation sollicitée auprès du Conseil Départemental du Gard : 17 000 €
- Parc National des Cévennes 30% plafonné à 10 000€ : 10 000 €
- GAL Cévennes : 11 400 €
- Autofinancement : 9 600 €

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition faite par Monsieur le Président
- **APPROUVE** : le nouveau plan de financement présenté par Monsieur le Président
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir s'y rapportant.

OBJET : DELIBERATION N°76-2016
DEMANDE DE FINANCEMENT AU PARC NATIONAL DES CEVENNES POUR LE
BALISAGE ET LES TRAVAUX DU RESEAU DE SENTIERS ET NOUVEAU PLAN DE
FINANCEMENT

Dans le cadre de la demande de subvention sollicitée auprès du Parc National des Cévennes pour le balisage et les travaux du réseau de sentier, Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de délibérer à nouveau pour préciser le plan de financement. Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 41-2016 et 42-2016 en date du 12 avril 2016 et la délibération n° 64-2016 en date du 14 juin 2016.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Montant de la dépense : 48 000 € HT (40 000€ de travaux et 8 000 € de balisage)
- Participation sollicitée auprès du Conseil Départemental du Gard : 17 000 €
- Parc National des Cévennes 30% plafonné à 10 000€ : 10 000 € (subvention uniquement pour les travaux)
- GAL Cévennes : 11 400 €
- Autofinancement : 9 600 €

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition faite par Monsieur le Président
- **APPROUVE** : le nouveau plan de financement présenté par Monsieur le Président
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir s'y rapportant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES
PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUILLET 2016
OBJET : DELIBERATION N°77-2016
DEMANDE DE FINANCEMENT AU GAL CEVENNES POUR LE BALISAGE ET LES TRAVAUX DU RESEAU DE SENTIERS ET NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la demande de subvention sollicitée auprès du GAL Cévennes pour le balisage et les travaux du réseau de sentier, Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de délibérer à nouveau pour préciser le plan de financement.
Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 41-2016 et 42-2016 en date du 12 avril 2016 et la délibération n° 64-2016 en date du 14 juin 2016.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Montant de la dépense : 48 000 € HT (40 000€ de travaux et 8 000 € de balisage)
- Participation sollicitée auprès du Conseil Départemental du Gard : 17 000 €
- Parc National des Cévennes 30% plafonné à 10 000€ : 10 000 € (subvention uniquement pour les travaux)
- GAL Cévennes : 11 400 €
- Autofinancement : 9 600 €

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition faite par Monsieur le Président
- **APPROUVE** : le nouveau plan de financement présenté par Monsieur le Président
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir s'y rapportant.

OBJET : DELIBERATION N°78-2016
DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD POUR LA SIGNALETIQUE (FOURNITURE ET POSE) DU RESEAU DE SENTIERS ET NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Dans le cadre de la demande de subvention sollicitée auprès du Conseil Départemental du Gard pour la signalétique du réseau de sentier, Monsieur le Président informe qu'il y a lieu de délibérer à nouveau pour préciser le plan de financement.
Cette délibération annule et remplace les délibérations n° 41-2016 et 42-2016 en date du 12 avril 2016 et la N° 64-2016 en date du 14 juin 2016 et complète les délibérations n°75-2016, n°76-2016 et n°77-2016 en date du 5 juillet 2016.

Le plan de financement proposé est le suivant :

- Montant de la dépense : 60 000 € HT
- Participation sollicitée auprès du Conseil Départemental du Gard (80% du montant) : 48 000 €
- Autofinancement : 12 000 €

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition faite par Monsieur le Président
- **APPROUVE** : le nouveau plan de financement présenté par Monsieur le Président
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir s'y rapportant.

OBJET : DELIBERATION N°79-2016
PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSOCIATION « TOURISME ET VIGNOLE »

Afin de poursuivre le travail mené sur notre territoire pour le développement de l'œnotourisme, en partenariat avec l'ADRT du Gard, le syndicat de l'IGP Cévennes et nos offices de tourisme, il est proposé de verser une participation financière pour l'année 2016 de 300 €.

La marque vise à développer la mise en réseau, favoriser l'émergence et la valorisation de produits qualifiés en cohérence avec les nouvelles attentes et pratique des clientèles touristiques sensible à l'œnotourisme.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité:

- **APPROUVE** : le versement d'une participation financière annuelle de 300 €.
- **PRECISE** : que cette dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget principal
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Président informe les membres présents qu'un courrier du Département du Gard a été réceptionné le 4 juillet 2016, informant la Communauté de Communes, qu'aucunes subventions ne seraient accordées par le Département du Gard, faute du renouvellement de l'enveloppe, pour les projets suivants :

- Création d'une crèche sur Bessèges
- Création d'une crèche sur Barjac
- Extension de la crèche de Saint-Ambroix
- Réhabilitation de la crèche de Méjannes le clap.

Il informe les membres présents que les plans de financement de tous ces projets seront revus en septembre.

Pour le projet de micro-crèche sur la commune de Barjac, un permis tacite a été accordé. Il convient d'attendre le délai de recours des tiers.

Une DETR a été accordée en 2015 à la Communauté de Communes, pour le projet de création d'une crèche sur la commune de Bessèges. Madame Marie-Hélène MALBOS, Adjointe à la Mairie de Bessèges, fait savoir que la commune de Bessèges pourrait être favorable au transfert de cette aide sur un autre dossier de même nature.

Monsieur le Président précise que cette question sera inscrite à l'ordre du jour du conseil communautaire de septembre.

Monsieur le Président clos la séance et propose d'observer une minute de silence en mémoire de Gérard Colançon, conseiller communautaire pour la commune de Saint-Ambroix, décédé le 27 juin dernier.

La séance est levée à 19h30.

Le Président.
Olivier MARTIN.



Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20160705-PV06-AU
Reçu le 11/07/2016